Agence spatiale canadienne | Canadian Space Agency

Agence spatiale canadienne

2024-2025

Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé

le 30 juin 2024

Compte rendu de la gestion
pour le trimestre terminé le 30 juin 2024

Agence spatiale canadienne
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre terminé le 30 juin 2024

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada représenté
par le Ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie, 2025
Numéro de catalogue : ST96-16F-PDF
ISSN : 2564-4254

1. Introduction

Ce rapport financier trimestriel a été préparé par la direction tel qu'exigé par l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Ce rapport financier trimestriel devrait être lu de concert avec le Budget principal des dépenses 2024-2025 [1].

1.1 Mandat et activités de programmes

L'Agence spatiale canadienne (ASC) a pour mandat *de promouvoir l'exploitation et l'usage pacifiques de l'espace, de faire progresser la connaissance de l'espace au moyen de la science et de faire en sorte que les Canadiens tirent profit des sciences et techniques spatiales sur les plans tant social qu'économique.*

Il est possible d'obtenir de plus amples renseignements sur le mandat et le cadre ministériel des résultats de l'ASC dans le Plan ministériel 2024-2025 [1].

[1] *Les données financières présentées à titre de dépenses prévues dans le Budget principal des dépenses (BPD) et le plan ministériel peuvent différer des autorisations disponibles présentées dans ce Rapport financier trimestriel (RFT). Les données du plan ministériel comprennent une estimation des rajustements au BPD pour l'année complète, tandis que le RFT présente uniquement les autorisations accordées à ce jour, via le processus du budget des dépenses (c.-à-d. BPD et Budgets supplémentaires des dépenses).*

1.2 Méthode de présentation du rapport

Ce rapport financier trimestriel (RFT) a été préparé par la direction en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations, joint à ce rapport, inclut les autorisations de dépenser de l'ASC accordées par le Parlement et utilisées par l'ASC, de manière cohérente avec le Budget principal des dépenses et les budgets supplémentaires des dépenses votés au 30 juin pour l'exercice 2024-2025, comparativement à 2023-2024. Il a été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'informations financières à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

L'autorisation préalable du Parlement est requise avant que le gouvernement puisse dépenser des fonds. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

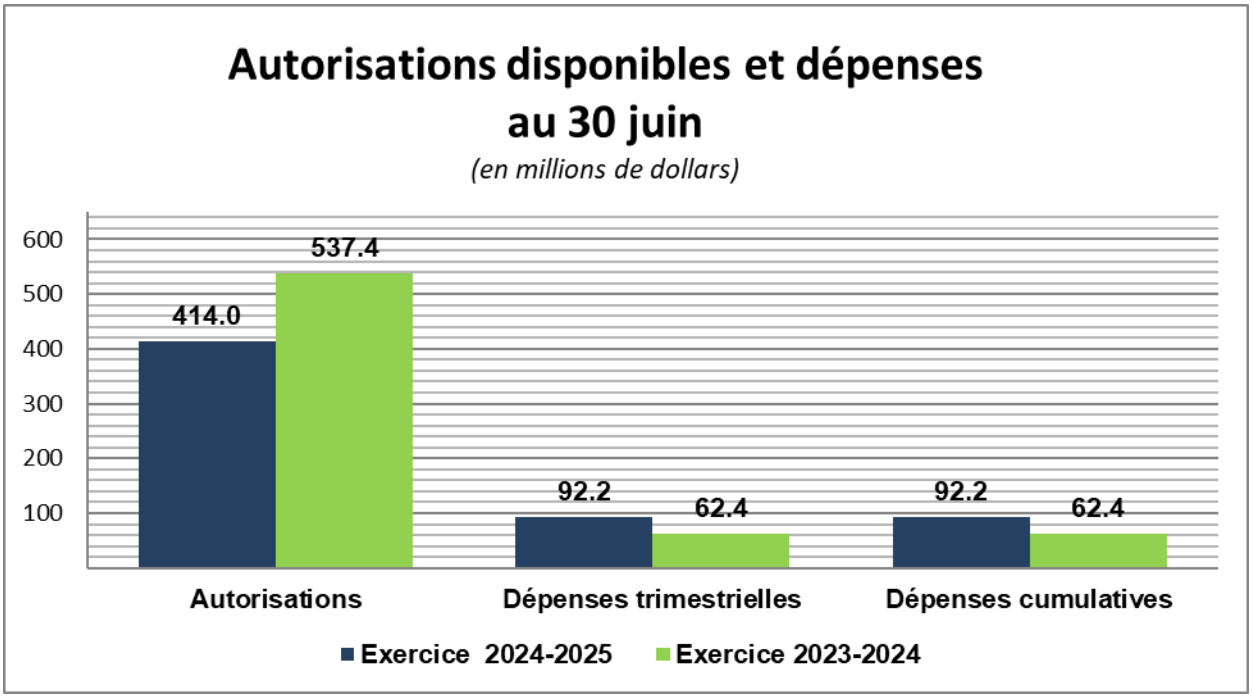
L'ASC utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation et la présentation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur le rendement ministériel. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses soit, une comptabilité d'exercice partielle. La comptabilité d'exercice partielle inclut les déboursés ainsi que certains courus pour les salaires et les indemnités salariales.

Ce RFT n'a pas fait l'objet d'un audit externe. Par contre, il a été examiné par les membres du Comité d'audit de l'ASC, qui sont satisfaits de la présentation et du contenu du rapport.

2. Faits saillants des résultats financiers trimestriels

La présente section souligne les éléments significatifs qui ont contribué aux changements au niveau des autorisations disponibles pour l'exercice ainsi qu'au niveau des dépenses trimestrielles et cumulatives pour le trimestre terminé le 30 juin 2024.

Le graphique ci-dessous donne un aperçu des variations des autorisations disponibles et des dépenses. Des détails supplémentaires sur ces variations se retrouvent aux sections 2.1 et 2.2 ainsi que dans les tableaux en annexe.



Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au total indiqué dans les Annexes.

2.1 Changements importants dans les autorisations (crédits totaux disponibles) entre les exercices 2024-2025 et 2023-2024

Les crédits totaux disponibles au 30 juin 2024 sont de 414 millions de dollars et représentent une diminution de 123,4 millions de dollars par rapport à la même période de l'exercice précédent (-23%).

Autorisations *(en milliers de dollars)*	**2024-2025**	**2023-2024**	**Variance**	**%**
Crédit 1 - Dépenses de fonctionnement	242 285	221 482	20 803	9%
Crédit 5 - Dépenses en capital	80 060	225 848	(145 788)	(65%)
Crédit 10 - Subventions et contributions	79 468	77 912	1 556	2%
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	12 154	12 160	(6)	(0%)
Produit de l'aliénation des biens en surplus de la Couronne	59	2	57	2,850%
Autorisations budgétaires totales	**414 026**	**537 404**	**(123 378)**	**(23%)**

Autorisations liées au crédit 1 (dépenses de fonctionnement)

Au 30 juin 2024, les autorisations totalisent 242,3 millions de dollars, alors qu'elles étaient de 221,5 millions de dollars au 30 juin 2023, ce qui représente une hausse de 20,8 millions de dollars (9%).

Cette augmentation s'explique principalement par les éléments suivants :

- Une augmentation de 25,9 millions de dollars pour les activités reliées au projet de la station spatiale internationale (SSI).
- Une augmentation de 3,8 millions de dollars en salaires reliée à des compensations reçues du Conseil du Trésor pour des conventions collectives.
- Une diminution de 9,0 millions de dollars à titre de contribution de l'ASC à l'exercice de recentrage des dépenses gouvernementales.

Autorisations liées au crédit 5 (dépenses en capital)

Au 30 juin 2024, les autorisations totalisent 80,1 millions de dollars, alors qu'elles étaient de 225,8 millions de dollars au 30 juin 2023, ce qui représente une baisse significative de 145,8 millions de dollars (-65%).

La diminution s'explique principalement par les éléments suivants :

- Une augmentation de 33,4 millions de dollars pour les activités reliées aux Interfaces robotisées externes de la station Gateway (GERI).
- Une diminution de 150,6 millions de dollars pour les activités reliées au projet de Canadarm3, liée à des besoins différents en flux de trésorerie du projet.
- Une diminution de 2 millions de dollars pour recentrer les dépenses du gouvernement.
- Une diminution de 1,3 millions de dollars pour les activités reliées au projet de la station spatiale internationale (SSI).
- L'écart résiduel est composé de multiples variations inhérentes à la gestion des ressources du Programme spatial canadien (PSC). Elles résultent du fait que les besoins budgétaires par crédit ne sont pas linéaires d'une année à l'autre résultant à des transferts entre crédits ou des reports de fonds dans une autre année financière.

Autorisations liées au crédit 10 (subventions et contributions)

Au 30 juin 2024, les autorisations totalisent 79,5 millions de dollars, alors qu'elles étaient de 77,9 millions de dollars au 30 juin 2023, ce qui représente une hausse de 1,6 millions de dollars (2%).

Cette augmentation s'explique principalement par les éléments suivants :

- Une augmentation de 2,0 millions de dollars pour le programme de contributions aux termes de l'Accord de coopération entre le Canada et l'Agence spatiale européenne (ASE).

- Une diminution de 0,9 millions de dollars dans le programme global de subventions et contributions à l'appui de la recherche, de la sensibilisation et de l'éducation en sciences et technologies spatiales et ce, à titre de contribution de l'ASC à l'exercice de recentrage des dépenses gouvernementales.

2.2 Changements importants dans les dépenses trimestrielles et cumulatives (crédits utilisés) entre les exercices 2024-2025 et 2023-2024

Les dépenses pour le trimestre terminé au 30 juin 2024 sont de 92,2 millions de dollars et représentent une augmentation de 29,8 millions de dollars par rapport à la même période de l'exercice précédent.

Dépenses par crédit au 30 juin

Dépenses par Crédit *(en milliers de dollars)*	2024-2025		2023-2024		Variance	
	trimestrielles	cumulatives	trimestrielles	cumulatives	trimestrielles	cumulatives
Crédit 1 - Dépenses de fonctionnement	38 092	38 092	31 300	31 300	6 792	6 792
Crédit 5 - Dépenses en capital	42 403	42 403	15 606	15 606	26 797	26 797
Crédit 10 - Subventions et contributions	8 671	8 671	12 488	12 488	(3 817)	(3 817)
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	3 039	3 039	3 040	3 040	(1)	(1)
Dépenses des produits de l'aliénation des biens en surplus de la Couronne	-	-	-	-	-	-
Dépenses budgétaires totales par Crédit	**92 205**	**92 205**	**62 434**	**62 434**	**29 771**	**29 771**

Dépenses liées au crédit 1 (dépenses de fonctionnement)

L'augmentation de 6,8 millions de dollars des dépenses trimestrielles (22%) s'explique principalement par l'augmentation des dépenses salariales, due à une hausse des effectifs de l'ASC ainsi qu'à la ratification de conventions collectives.

Dépenses liées au crédit 5 (dépenses en capital)

L'augmentation de 26,8 millions de dollars des dépenses trimestrielles (172%) s'explique principalement par les variations dans le calendrier de paiements du projet Canadarm3.

Dépenses liées au crédit 10 (subventions et contributions)

La diminution de 3,8 millions de dollars des dépenses trimestrielles (-31%) s'explique principalement par les variations dans le calendrier de paiements à l'Agence spatiale européenne (ASE).

Dépenses par article courant au 30 juin

Dépenses par Article courant *(en milliers de dollars)*	2024-2025		2023-2024		Variance	
	trimestrielles	cumulatives	trimestrielles	cumulatives	trimestrielles	cumulatives
Personnel	30 889	30 889	24 335	24 335	6 554	6 554
Transports et communications	784	784	984	984	(200)	(200)
Information	213	213	284	284	(71)	(71)
Services professionnels et spéciaux	48 077	48 077	22 325	22 325	25 752	25 752
Location	622	622	535	535	87	87
Service de réparation et d'entretien	2 375	2 375	401	401	1 974	1 974
Services publics, fournitures et approvisionnements	280	280	278	278	2	2
Acquisition de terrains, de bâtiments et ouvrages	-	-	-	-	-	-
Acquisition de matériel et d'outillage	293	293	798	798	(505)	(505)
Paiements de transfert	8 671	8 671	12 488	12 488	(3 817)	(3 817)
Autres subventions et paiements	1	1	6	6	(5)	(5)
Dépenses budgétaires totales par Article courant	**92 205**	**92 205**	**62 434**	**62 434**	**29 771**	**29 771**

Les dépenses totales de l'ASC enregistrées lors du 1er trimestre 2024-2025 se chiffrent à 92,2 millions de dollars alors qu'elles étaient de 62,4 millions de dollars à la même période l'an passé. Ceci représente une augmentation de 29,8 millions de dollars (48%) par rapport à l'exercice précédent.

Les écarts significatifs, par article courant, sont les suivants :

Personnel

L'augmentation de 6,6 millions de dollars des dépenses trimestrielles (27%) s'explique principalement par l'augmentation des dépenses salariales, due à une hausse des effectifs de l'ASC ainsi qu'à la ratification de conventions collectives.

Services professionnels et spéciaux

L'augmentation de 25,8 millions de dollars des dépenses trimestrielles (115%) s'explique principalement par les variations dans le calendrier de paiements du projet Canadarm3.

Service de réparation et d'entretien

L'augmentation de 2 millions de dollars des dépenses trimestrielles (492%) s'explique principalement par des travaux majeurs effectués au siège social, le Centre spatial John H. Chapman.

Paiements de transfert

La diminution de 3,8 millions de dollars des dépenses trimestrielles (-31%) s'explique principalement par les variations dans le calendrier de paiements à l'Agence spatiale européenne (ASE).

3. Risques et incertitudes

Les dépenses au 1er trimestre de 2024-2025 représentent 22% des dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025, alors que 25% de l'année financière s'est écoulée. Le niveau des dépenses est supérieur à l'exercice financier 2023-2024 (12%) et également supérieur à celui de 2022-2023 (8%). Cette situation ne représente aucun enjeu. Les dépenses cumulatives se rétabliront en fin d'année financière lors de l'enregistrement des courus selon la comptabilité d'exercice intégral combiné avec le report des budgets à l'exercice suivant.

La nature spécifique du programme spatial canadien confronte l'ASC à des enjeux liés au développement de technologies avancées ainsi qu'à l'aspect international de certains projets. Pour le Canada, les activités spatiales doivent être réalisées en partenariat avec les autres puissances spatiales au moyen de technologies novatrices. La nature internationale et les défis techniques associés au développement et à la mise en œuvre de technologies innovantes, en collaboration avec de multiples partenaires, génèrent des risques dans la réalisation des projets. De même, la possibilité d'une interruption de services ou d'une divulgation non autorisée d'information découlant d'un événement de cybersécurité pose un risque additionnel aux opérations de l'ASC. Ces éléments se traduisent en des risques financiers associés à l'utilisation des fonds tels que le report des fonds et la hausse des coûts.

De l'Accord de coopération Canada / l'Agence spatiale européenne (ASE) émane également des risques tels que les montants payables qui varient en fonction des changements des statistiques sur le produit national brut (PNB), de la variation de la devise canadienne par rapport à l'euro (taux de change), de l'inflation et de l'application de la politique industrielle de l'ASE. Ces risques ont une incidence à la fois sur les coûts et le profil des flux de trésorerie.

Pour atténuer ces risques, l'ASC revoit régulièrement son portfolio de projets, ses plans d'activités, ses échéanciers et ses stratégies de gestion financière pour s'adapter aux changements apportés aux programmes spatiaux de ses principaux partenaires (National Aeronautics and Space Administration (NASA), ASE et autres agences spatiales). De plus, des pratiques rigoureuses de gestion de projets sont en place, ainsi que des mesures d'atténuation des risques de cybersécurité. Ces initiatives permettent à l'ASC de faire le suivi et de rapporter sur les progrès de ses engagements, d'évaluer l'efficacité de ses travaux et d'harmoniser ses ressources avec les priorités.

De plus, l'ASC gère les risques financiers et les incertitudes liés au système Phénix en adoptant des stratégies d'atténuation des risques. Jusqu'à présent, l'ASC a pris un certain nombre de mesures afin d'aider à stabiliser le système de paie et de veiller à ce que les employés soient payés adéquatement et à temps. L'ASC est l'un des ministères dont les comptes n'ont pas été transférés au centre de paie et qui continue à offrir des services de rémunération. L'équipe de la rémunération, dont la composition varie pour répondre à la demande, vérifie de près les inexactitudes des paies et communique directement avec les employés pour fournir des éclaircissements et prendre rapidement des mesures afin de régler les problèmes au besoin. En outre, l'équipe participe activement à divers groupes de travail et forums dirigés par le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) et/ou Services publics et Approvisionnements Canada (SPAC). Le personnel des Finances effectue aussi régulièrement le rapprochement des salaires pour vérifier et ajuster les écarts de dépenses.

4. Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Il n'y a pas eu de changement important quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes au cours du premier trimestre de 2024-2025.

Approbation des cadres supérieurs

Approuvé par,

La version originale a été signée par
Lisa Campbell, le 16 août 2024

Lisa Campbell Date
Présidente
Longueuil, Québec

La version originale a été signée par
Janin Huard, le 13 août 2024

Janin Huard Date
Dirigeant principal des finances et
Vice-président, Stratégie corporative et
Innovation par intérim
Longueuil, Québec

AGENCE SPATIALE CANADIENNE

Annexe 1

Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 30 juin 2024

État des autorisations (non audité)

(en milliers de dollars)

	Exercice 2024-2025			Exercice 2023-2024		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025 (1)	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2024	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024 (1)	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2023	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
	$	**$**	**$**	**$**	**$**	**$**
Crédit 1: Dépenses de fonctionnement	242 285	38 092	38 092	221 482	31 300	31 300
Crédit 5: Dépenses en capital	80 060	42 403	42 403	225 848	15 606	15 606
Crédit 10: Subventions et contributions	79 468	8 671	8 671	77 912	12 488	12 488
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	12 154	3 039	3 039	12 160	3 040	3 040
Produit de l'aliénation des biens en surplus de la Couronne	59	-	-	2	-	-
Autorisations budgétaires totales	**414 026**	**92 205**	**92 205**	**537 404**	**62 434**	**62 434**

(1) N'inclut que les Autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

AGENCE SPATIALE CANADIENNE

Annexe 2

Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 30 juin 2024

Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non audité)

(en milliers de dollars)

	Exercice 2024-2025			Exercice 2023-2024		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2024	Cumul des dépenses à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2023	Cumul des dépenses à la fin du trimestre
Dépenses:	**$**	**$**	**$**	**$**	**$**	**$**
Personnel	100 228	30 889	30 889	92 163	24 335	24 335
Transports et communications	8 543	784	784	9 721	984	984
Information	2 246	213	213	2 513	284	284
Services professionnels et spéciaux	206 455	48 077	48 077	336 103	22 325	22 325
Location	4 084	622	622	5 052	535	535
Service de réparation et d'entretien	3 857	2 375	2 375	4 902	401	401
Services publics, fournitures et approvisionnements	1 272	280	280	2 330	278	278
Acquisition de terrains, de bâtiments et ouvrages	125	-	-	568	-	-
Acquisition de matériel et d'outillage	5 187	293	293	3 081	798	798
Paiements de transfert	79 468	8 671	8 671	77 912	12 488	12 488
Autres subventions et paiements	2 561	1	1	3 059	6	6
Dépenses budgétaires totales	**414 026**	**92 205**	**92 205**	**537 404**	**62 434**	**62 434**